L'AVOCATE FRANÇAISE QUI DÉFIE POUTINE

La saga Ioukos va connaître un nouvel épisode le 17 juin avec les premières saisies de biens russes. Yas Banifatemi, l'avocate qui a joué un rôle essentiel dans cette affaire commencée il y a vingt ans, présente au Kremlin une ardoise de 60 milliards de dollars.

Par Isabelle Couet
Photographe: Jérôme Bonnet

Yas Banifatemi, photographiée en mai dans les bureaux de Gaillard Banifatemi Shelbaya Disputes, défend les actionnaires de Ioukos, contre l'État russe, pour l'expropriation illégale du géant pétrolier russe en 2003.

Quand elle sort de son cabinet, situé dans le quartier des ambassades à Paris, Yas Banifatemi ne distingue plus la mystérieuse berline, qui autrefois la prenait en filature. En ce mois de juin, ce souvenir revient pourtant hanter l'avocate. Et pour cause. Dans quelques jours, se déroulera une opération attendue de longue date. Des biens russes saisis par ses équipes seront vendus aux enchères.

Pendant cinq ans, les menaces du Kremlin ont obligé le duo qu'elle formait avec Emmanuel Gaillard, le pape de l'arbitrage, à être escorté de gardes du corps. Cette vie singulière a débuté quelques jours après une sentence de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye qui allait entrer dans l'histoire.

Le 18 juillet 2014, la Fédération de Russie était condamnée à verser le record de 50 milliards de dollars à d'anciens actionnaires d'Ioukos. La cour reconnaissait en creux que la compagnie pétrolière, à l'origine dirigée par Mikhaïl Khodorkovski – bête noire de Vladimir Poutine emprisonnée dix ans par ses soins –, avait été démantelée pour des raisons politiques. Le nouveau tsar, arrivé au pouvoir en 2000, avait décidé de reprendre la main sur l'économie, en lançant une chasse virulente aux oligarques.

C'est dire si cette décision a été un camouflet pour le maître du Kremlin, qui gardera en mémoire le nom des deux avocats de Shearman & Sterling à l'origine de la « requête aux fins d'arbitrage » adressée à son pays en 2004. La demande expédiée de Paris a été le point de départ de cette saga, qui doit beaucoup à la volonté de fer de Yas Banifatemi.

À l'automne 2003, elle n'a que 35 ans quand un de ses contacts à Moscou la consulte au sujet de trois associés de Khodorkovski, placés sous mandat d'arrêt en même temps que leur patron. La jeune femme, titulaire d'un doctorat de droit public international à Assas et d'un master à Harvard, informe son supérieur. Le tandem cherche un moyen de soustraire le dossier à l'influence du nouveau maître de la Russie.

Mais on ne poursuit pas un État devant une cour arbitrale, c'est-à-dire non étatique, sans s'appuyer sur un traité. Une piste s'ouvre avec le traité de la Charte de l'énergie, dont la genèse remonte à la fin de la guerre froide. Las, l'ancienne république soviétique ne l'a pas ratifié. « *Yas a réalisé un coup de maître ! Son expertise a été déterminante sur ce point*, admire Benjamin Siino, associé chez Gaillard Banifatemi Shelbaya (GBS) Disputes, la boutique qu'ils ont fondée il y a trois ans. *Elle a anticipé toutes les objections de la Russie et démontré que l'État russe était bien lié par ce traité.* » Cette surdouée du droit international au tempérament pugnace s'impliquera dans toutes les étapes de la procédure. « *Elle s'est naturellement retrouvée sur un pied d'égalité avec le professeur Gaillard* », observe un juriste qui les a côtoyés.

C'est elle qui est chargée de préparer les trois oligarques réfugiés en Israël, en vue des audiences qui se tiendront au Palais de la Paix, à La Haye. À chacune de ses visites, la jeune femme, yeux noirs et chevelure de jais, doit se plier aux longs interrogatoires des services israéliens. Née en France, Yas Banifatemi détient un passeport tricolore, mais a passé son enfance en Iran, où elle fréquentait l'école française. La révolution et les prémices de la guerre avec l'Irak ont poussé la famille à partir en 1980. Son père, un ponte en physique nucléaire, a abandonné ses hautes fonctions à l'université de Téhéran.

LE MONDE ENTIER SE L'ARRACHE

Le dossier Ioukos va changer son statut. Il la propulse plus vite que prévu au rang très convoité d'associée de Shearman & Sterling. Les femmes qui accèdent à cette position sont rares, comme le sont celles qui exercent en tant qu'arbitres. La pionnière entre en même temps au comité stratégique de la firme new-yorkaise, le saint des saints où se décident la rémunération et la promotion des partners. Une consécration.

En 1997, Emmanuel Gaillard n'avait eu besoin que d'un quart d'heure pour embaucher cette jeune femme qui avait hésité entre le violon et le droit. « *Sa force de caractère et son intelligence sautaient aux yeux* », confia-t-il à une revue américaine. Depuis, le monde entier s'arrache cette avocate inscrite au barreau de Paris, que Chambers & Partners a classé dans la plus haute catégorie. On la désigne soit comme juge, soit comme conseil d'une partie, le système arbitral autorisant les deux casquettes.

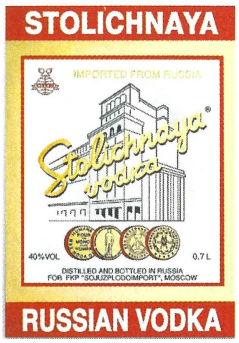

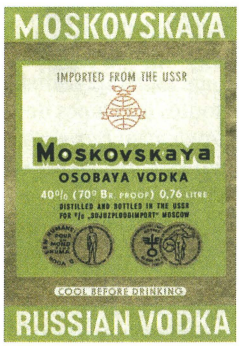

Parmi les 18 marques commerciales du Benelux appartenant à l'État russe, les emblématiques vodkas Stolichnaya et Moskovskaya seront vendues aux enchères le 17 juin.

LES TROIS ARBITRES, MÊME CELUI CHOISI PAR MOSCOU, ONT RECONNU À L'UNANIMITÉ LA VIOLATION DU DROIT.

Une décennie après le séisme de La Haye, son ami et mentor n'est plus là, mais elle ferraille toujours contre Moscou, dont le dernier recours a été rejeté en février. Le Kremlin s'obstinant à ne pas verser le moindre dollar, la traque des biens de l'État russe à l'étranger reprend de plus belle.

Lundi 17 juin, pour la première fois, une saisie sera définitivement exécutée. Grâce au feu vert d'un juge, les marques de vodka Stolichnaya et Moskovskaya seront mises aux enchères. Le produit de la vente est destiné aux ex-oligarques d'Ioukos, dont la créance s'élève aujourd'hui à 60 milliards de dollars, avec les intérêts.

Au-delà de cette victoire, c'est le revirement des démocraties occidentales qui offre une petite consolation à l'avocate. «*Depuis l'invasion de l'Ukraine, tout le monde feint de découvrir que Poutine est un dictateur*», pointe l'infatigable combattante, qui en veut toujours au gouvernement Hollande d'avoir glissé dans la loi Sapin un article au bénéfice de la Russie, rendant plus difficile l'exécution des sentences contre les États.

L'ARBITRAGE, UNE PRESTATION SUR MESURE

«*La raison d'être de l'arbitrage c'est l'accès à un juge neutre et non politisé, seuls comptent la règle de droit et le jugement en droit*», assène cette théoricienne, qui enseigne à Harvard, Paris-I et Science Po. Et d'appuyer: «*Dans Ioukos, les trois arbitres* [juges, NDLR], *y compris celui choisi par Moscou, ont reconnu à l'unanimité la violation du droit international par l'État russe.*»

Sa vision tranche avec celle des ONG, qui dénoncent une justice de l'ombre utilisée par les multinationales pour attaquer des États. L'avocate, qui défend alternativement les deux camps, œuvre en faveur de plus de transparence. «*L'arbitrage est un moyen de s'offrir une prestation sur-mesure*», résume un professeur de droit. Ce système privé coûte évidemment plus cher qu'un procès devant les juridictions étatiques françaises. Les frais de justice se sont élevés à 79 millions pour les ex-actionnaires d'Ioukos!

«*La durée des audiences ne se compte pas en heures mais en semaines, des témoins et des experts sont interrogés, on va au fond des dossiers*», détaille Mathias Audit, du cabinet Audit, Duprey, Fekl. Selon lui, «*une audience arbitrale permet souvent de faire émerger la vérité*». Dans cet exercice, qui relève à la fois de la partie d'échecs et de la joute, Yas Banifatemi donne sa pleine mesure. «*Ses plaidoiries sont cinglantes*», témoigne son associé Benjamin Siino, qui ajoute: «*Ses contre-interrogatoires poussent les témoins et experts de la partie adverse dans leurs derniers retranchements.*»

Ce procédé, rare dans les procès au civil en France, est un incontournable de la justice américaine. L'avocate, qui a pris des cours aux États-Unis, a mis en pratique ces techniques devant la cour d'arbitrage de la Banque Mondiale, où elle défendait la Colombie. La scène, filmée, montre l'interrogatoire implacable subi par un homme d'affaires dont le projet d'immobilier de luxe à Medellín a été stoppé par les autorités. D'une voix très calme, la Française, veste noire, foulard rougeoyant, l'entraîne au fond de la nasse, questions après questions. Assis face aux juges, l'individu finit presque en nage. Le supplice aura duré une heure et demie.

On devine que la juriste, entourée pour l'occasion d'une équipe 100% féminine, a savouré cette séquence. «*Je suis fière de représenter la Colombie dans un dossier qui met en jeu sa politique de lutte contre le narcotrafic*, fait-elle valoir. *L'un des procureurs avec qui j'ai travaillé a vu son père assassiné par un cartel!*» Un juriste reconnaît cette approche «*assez chevaleresque de son métier*», qui la singularise.

Persona non grata en Russie, Yas Banifatemi ne craint évidemment pas de s'attaquer aux puissants. En 2021, elle a obtenu une condamnation pécuniaire à l'encontre d'Isabel dos Santos, la femme la plus riche d'Afrique et fille de l'ancien président d'Angola. Son visage s'illumine: «*Nous avons prouvé que la milliardaire était au centre d'un vaste système de corruption.*» Et de saluer le rôle joué par la procureure angolaise, qui a elle-même lancé des poursuites.

Pétrole, gaz, centrales nucléaires, ports... les dossiers qui passent entre ses mains ont une dimension géopolitique. C'est le cas de Huawei, qui a été banni de la 5G par la Suède. Yas Banifatemi accuse Stockholm de discrimination envers le groupe, en tant qu'investisseur chinois. Elle regrette que l'Europe se soit mise dans les pas de Donald Trump.

ÊTRE À LA HAUTEUR D'UNE PROMESSE

Lorsqu'elle reçoit dans l'élégant hôtel particulier de la rue Copernic, siège parisien du cabinet, la cheffe de guerre s'efface derrière la maîtresse de maison. On sent toute l'attention qu'elle porte à la famille GBS Disputes, composée des 37 avocats qui ont quitté le paquebot Shearman & Sterling et d'une dizaine de nouveaux venus.

Emmanuel Gaillard est décédé juste après la création de la boutique aux 28 nationalités. Sous les boiseries de la salle Chambéry, ville natale du «professeur», Yas Banifatemi a fait reproduire les croquis pleins d'humour dont il noircissait ses cahiers d'audiences.

«*Je ressens une responsabilité très forte à l'égard de sa mémoire et envers notre équipe, qu'on devait emmener vers de beaux horizons*, confie-t-elle. *J'espère tous les jours être à la hauteur de cette promesse.*» L'horizon promis n'est pas seulement professionnel. Cette cinéphile, fan de Led Zeppelin et de poésie persane, s'efforce d'éveiller les esprits à la culture. Ce jour-là, toute l'équipe a été conviée à une projection de *Blade Runner*, en présence d'un historien du cinéma. ●

Plus d'infos sur *lesechos.fr/weekend*

DE TAPIE À IOUKOS : LES LITIGES HORS DES TRIBUNAUX CLASSIQUES

L'affaire Tapie contre le Crédit Lyonnais a fait une piètre publicité à cette justice qui sort du cadre des tribunaux étatiques. Dans ce dossier atypique qui mêlait l'État français, l'un des juges arbitres désignés a été mis en cause pour sa proximité avec le clan Tapie. La sentence à 400 millions d'euros en faveur de l'homme d'affaires a été annulée. La clef de voûte de l'arbitrage est l'impartialité et l'indépendance des arbitres, qui sont choisis et acceptés par les deux parties. On recourt à ce mode de règlement d'un litige lorsqu'il existe un traité d'investissement (l'État qui l'a ratifié s'expose aux poursuites d'investisseurs d'un autre pays), ou une clause dans un contrat commercial (deux entreprises s'affrontent). Les règles du jeu dépendent de l'institution choisie. La Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI) à Paris est une référence depuis un siècle.

DR